

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 258 Rect.

présenté par
M. Piron

ARTICLE 14

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 11 :

« Le règlement de l'aire... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.